

Suite des DÉCÈS.

NOMS.	PRÉNOMS.	AGE.			DATES DES DÉCÈS.	DÉCÈS.		DÉCÈS SUIVANT LEUR NATURE.				
		Ans.	Mois.	Jours.		Appartenance à l'arrondissement de Villefranche.	Décès d'individus non Français.	Morts de la variole.	Maladies.	Meurtres.	Morts accidentelles.	Morts judiciaires et autres.
FILLES												
FEMMES MARIÉES.												
VEUVES.												

Certifié conforme les Tables ci-dessus, aux registres de l'Etat civil de l'an 1861, par le Maire de la Commune d'Aigrefeuille le 6 Janvier an 1862.



Le Maire empêché:
E. Adrien d'Aigrefeuille,
Poladics



Le présent registre, contenant quatre feuillets de papier timbré, et destiné à recevoir les Actes de l'Etat civil pendant l'année mil huit cent soixante-un, a été coté par premier et dernier, et paraphé en tous ses feuillets, par nous Président du Tribunal de première instance séant à Villefranche, arrondissement de Villefranche, département de la Haute-Garonne.

Fait double à Villefranche, le *Vingts* décembre mil huit cent soixante.

A. Adrien d'Aigrefeuille
Arrondissement de Villefranche, canton de Lantès, département de la Haute-Garonne.

Du treizième jour du mois de Janvier, an mil huit cent soixante-un, à cinq heures du soir.

Nit.

Ayant satisfait aux
service militaire par
sept années de présence sous
les drapeaux.
Approuvant le mariage.

Poladics

M. Mariage de
Caraman Pierre
et Marguerite Gasc.

13 Janvier 1861.

Acte de mariage de Pierre Caraman, âgé de vingt-sept ans, né à Véziers-les-Lavaurs, département du Corrèze, le treizième jour du mois de Septembre, an mil huit cent trente-trois, ainsi qu'il résulte de l'extraît en forme qu'il nous a remis, propriétaire de cultivateur, demeurant à Aigrefeuille, département de la Haute-Garonne, fils majeur de feu Jean Caraman, décédé à St. Foy d'Aigrefeuille, le vingt-neuvième jour du mois de Juillet, an mil huit cent cinquante-deux, ainsi qu'il résulte de son acte de décès qui nous a été produit, et de feu — Pauline Belaral, décédée à Aigrefeuille, le vingt-deuxième jour du mois de Septembre, an mil huit cent cinquante-six, ainsi que cela résulte de son acte de décès qui nous a été produit, précédant comme majeur et libre et sans ascendants vivants.

Et Marguerite Gasc, âgée de vingt-huit ans, née à Piéserville, département de la Haute-Garonne, le vingtième jour du mois de Décembre, an mil huit cent trente-deux, ainsi qu'il résulte de l'extraît en forme qu'elle nous a remis, cultivatrice, demeurant à St. Foy d'Aigrefeuille, département de la Haute-Garonne, fille majeure de Jean Gasc, cultivateur demeurant aussi à St. Foy d'Aigrefeuille (Haute-Garonne), et de feu Antoinette Noyat, décédée à St. Foy d'Aigrefeuille, le dix-neuvième jour du mois de Septembre, an mil huit cent cinquante-sept, ainsi que cela résulte de son acte de décès qui nous a été produit, précédant avec le consentement de son père, à ce présent.

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison communale, la première publication, le Dimanche vingt-troisième jour du mois de Décembre de l'année mil huit cent soixante, à midi et la seconde, le Dimanche trentième jour du même mois, aussi à l'heure de midi, ainsi que devant la principale porte de la